

Act Up à Notre-Dame : l'archevêché de Paris veut des garanties

Article rédigé par *Communiqué*, le 25 octobre 2005

Dans un communiqué, l'archevêché de Paris annonce la poursuite des actions contre les auteurs de la parodie de mariage et des violences commises à Notre-Dame de Paris le 5 juin 2005, afin que de telles atteintes à la liberté religieuse et au libre exercice du culte soient reconnues "comme illégales".

"LE RECTEUR DE NOTRE-DAME, Mgr Patrick Jacquin, avait déposé plainte en juin dernier pour "violences volontaires". À ce jour, les auteurs des violences n'ont pu être identifiés.

"La parodie de mariage et les violences du 5 juin, largement médiatisées, ont scandalisé des dizaines de milliers de personnes, en France et à l'étranger, chrétiens ou non, qui ont adressé de très nombreux messages de soutien à l'archevêché de Paris.

"Cette provocation déplorable a suscité aussi la vive réprobation des plus hautes autorités de l'État et de très nombreux élus de la Nation. Elle a été pour eux l'occasion de réaffirmer leur attachement au respect dû, en toutes circonstances, aux croyances, aux célébrations religieuses et aux lieux de culte. Ces fermes condamnations et rappels étaient nécessaires.

"L'archevêché de Paris remercie à nouveau tous ceux qui se sont ainsi manifestés.

"La liberté religieuse, le libre exercice du culte et l'affectation culturelle des édifices religieux sont reconnus et protégés par le droit tant national que par la Convention européenne des droits de l'homme. Dans cet esprit, le recteur de la cathédrale Notre-Dame de Paris, en sa qualité de desservant, a décidé de poursuivre les actions nécessaires devant les juridictions civiles pour que de telles atteintes soient reconnues comme illégales et attentatoires à ces principes essentiels."

> D'accord, pas d'accord ? Envoyez votre avis à [Décryptage](#)

>